

Mémoire sur le Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)

Présenté par :
Marie-Claude Brouillette

Document déposé dans le cadre des audiences publiques du
Bureau des audiences publiques sur l'environnement

Présentation et motivation de l'auteure

Dans le cadre de mes cours universitaires – soit un Certificat en écologie, un Bacc. en Science, Technologie et Société et présentement un Programme court de 2^e cycle en Éducation relative à l'environnement – je me suis souvent attardée à la question de la gestion des matières résiduelles au Québec, particulièrement du point de vue juridique et politique. Je suis maintenant citoyenne de Lachenaie depuis un an, mais j'ai la chance d'être dans un secteur éloigné du lieu d'enfouissement technique (LET). Ainsi, ce ne sont pas les nuisances liées à l'odeur et à l'achalandage qui m'interpellent dans ce dossier, bien qu'ils soient des problèmes de taille. En fait, il y a maintenant près de 20 ans que je suis sensibilisée au recyclage, grâce à ma professeure de 2^e année du primaire. Je suis donc personnellement scandalisée du fait que notre société soit tellement arriérée et paresseuse que nous ayons encore des problèmes liés à l'enfouissement des déchets. Je suis aussi choquée de voir le nombre d'entreprises qui amènent à l'enfouissement une quantité gigantesque de matières recyclables, sans aucune forme de réprimande. La hiérarchie des 3-R (Réduction / Réutilisation / Recyclage) n'est toujours pas ancrée dans nos habitudes, car loin de diminuer, la quantité annuelle de déchets produits par les Québécoises et Québécois est en croissance année après année. Je suis actuellement membre du Comité Environnement Les Moulins, qui a en son sein un sous-comité sur la gestion des matières résiduelles. Le but de ce comité est plus l'éducation et la sensibilisation que l'action politique. C'est pourquoi j'ai choisi de faire ce mémoire en mon nom personnel plutôt que de le rédiger au nom du Comité.

Le fait d'assister plusieurs fois à la première partie des audiences publiques m'a permis d'observer les préoccupations des riverains du LET. Je suis convaincue que plusieurs d'entre eux vous présenteront des mémoires soulevant leurs inquiétudes légitimes concernant les nuisances, la santé, les risques écotoxicologiques et autres sujets tout aussi importants. Pour ma part, le manque de temps m'empêche de faire le tour complet de la question et ce n'est pas par nonchalance que je ne traiterai pas de tout ce dont j'aurais aimé !

Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation, puis Enfouissement

Je trouve que les efforts de réduction et de recyclage devraient être récompensés par une diminution de matières enfouies dans les sites d'enfouissement. La psychologie derrière ça est assez simple. Les gens des villes environnantes tentent de diminuer la quantité de déchets, parce qu'ils n'aiment pas avoir un méga-dépotoir près de chez eux. D'un autre côté, même s'ils réduisaient significativement la quantité de déchets qu'ils produisent et envoient au LET, la même quantité de déchets s'y trouve enfouie. C'est la logique de l'entreprise privée que de maximiser son rendement à chaque année. Si elle peut enfouir un maximum de 1,3 million de tonnes, elle enfouira 1,3 million de tonnes et ce, même si elle doit aller le chercher dans un territoire éloigné. Pour l'instant, ça ne s'applique pas aux citoyens de Repentigny-Le Gardeur, puisque eux-mêmes font enfouir dans la cour des autres, mais les habitants de Lachenaie et Mascouche, eux, devraient avoir un avantage à réduire la production de déchets. Comme le LET est dans leur municipalité, les frais de l'enfouissement sont minimisés et même s'ils réduisent leur propre production de déchets, la même quantité sera enfouie... alors pourquoi faire des efforts de tri? Je crois que la quantité maximale permise devrait diminuer à chaque année, afin d'établir des objectifs clairs de réduction à la source. Il y a aussi d'autres pistes à explorer à ce sujet : faire un moratoire sur les municipalités desservies par BFI et établir un nombre maximum d'habitants par dépotoir, par exemple.

Acceptation sociale

Il est compréhensible que l'installation d'un site d'enfouissement sanitaire (ou tout autre installation d'élimination de matières résiduelles) entraîne une réponse négative des citoyens. Cet argument est d'ailleurs utilisé pour légitimer l'agrandissement du LET de Lachenaie, puisque d'une part, c'est moins cher d'utiliser des installations déjà existantes et d'autre part, les citoyens *chialent* déjà... Pourquoi aller en déranger d'autres alors que les riverains de BFI sont déjà perturbés ? Parce que les limites du raisonnable sont déjà atteintes! Il est immoral de tenir une communauté en otage pour éviter le

mécontentement d'une autre communauté. Si les gens devaient trouver un site près de chez eux pour faire l'élimination de leurs matières résiduelles **ultimes**, peut-être que l'ultime serait plus ultime qu'il ne l'est présentement. Comme le dit le dicton : loin des yeux, loin du coeur. Il n'en va pas autrement des déchets. Quel est le malaise pour un individu de jeter toutes ses boîtes de conserve et ses bouteilles d'eau, si tout ça est enfoui à plusieurs kilomètres de chez lui ? La distance entre le domicile qui a généré les déchets et le lieu qui les enfouit crée une abstraction qui empêche le citoyen d'être conscient de ce qu'il produit. Une ville du Japon procède maintenant à 10 différentes collectes de matières résiduelles pour sauver un territoire abritant des oiseaux, qui était menacé par l'agrandissement d'un site d'enfouissement, et ce sont les citoyens qui ont fait pression pour sauver ce milieu naturel !

Le fait d'importer des déchets crée toutes sortes d'autres désavantages que la seule quantité de déchets. Les camions qui les transportent émettent des gaz à effet de serre, font du bruit et abîment les routes. Selon les données fournies par BFI sur le nombre de camions par jour, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet, le nombre de camion arrivant à BFI est en moyenne de 388 par jour. En 2 mois, 23 645 camions ont déchargés leur contenu de déchets et de matières recyclables à Lachenaie. C'est donc nombre de camions qu'il a fallu pendant ces 2 mois pour transporter près du quart des déchets produits par l'ensemble des Québécois. Sur ce point, j'inviterais la Commission à approfondir la question du transport des matières résiduelles dans son rapport final.

Le gouvernement et les instances municipales doivent cesser de retarder la régionalisation des déchets. Les riverains du LET de Lachenaie n'ont pas le devoir de vivre quotidiennement avec les risques liés à une telle accumulation de déchets pêle-mêle. Même si les études menées par les firmes engagées par BFI concluent qu'il n'y a pas de danger à habiter près de ce méga-dépot, ces firmes ne peuvent pas tout prévoir et il y a certainement un risque à une telle accumulation de matières, parfois toxiques (lumières fluorescentes au mercure, piles, objets peints au plomb, pour ne nommer que ceux-là), si près d'un important bassin de population et même d'un hôpital. Une des preuves de ce risque potentiel est l'étude menée par la Polytechnique en collaboration avec BFI sur l'approfondissement de la connaissance concernant l'infiltration de l'eau à travers la couche argileuse. Il n'y a pas d'aboutissement à la connaissance, c'est-à-dire

que la science ne cesse de faire de nouvelles découvertes, parfois surprenantes et inattendues. Avec les changements climatiques qui semblent déjà agir sur nos saisons, il me semble imprudent de permettre l'agrandissement d'un site déjà trop grand. Il faudrait analyser la réaction de l'argile à des changements fréquents : écarts de température importants, gel-dégel fréquents, précipitations continues et abondantes, tremblements de terre... et ce, sur une longue période de temps, pour s'assurer de sa réelle étanchéité.

Participation de BFI dans la communauté

En un an, j'ai déjà pu constater la participation de BFI dans les villes de Terrebonne et aussi Mascouche. Ils commanditent plusieurs événements, en plus de rédiger une chronique environnementale (parfois discutable, mais souvent respectable) diffusée dans les journaux locaux. Le problème lié à la gestion des déchets ne repose pas seulement sur leurs épaules. Cependant, je crois qu'il serait temps pour la compagnie BFI de voir à diversifier ses activités relativement à la gestion des déchets. Pourquoi ne pas mettre en marche son installation de compostage ? S'il y a des problèmes liés à cette installation, il y a certainement des solutions, parce que c'est possible de faire un compost industriel. Pourquoi ne pas mettre en place un éco-centre plutôt qu'une vulgaire déchetterie ? La visite des lieux m'a permis d'observer l'espace qui pourrait être disponible pour une telle installation. Avec la collecte mensuelle des gros déchets, toute une panoplie d'objets encore tout à fait fonctionnels se trouvent enfouis. BFI pourrait établir une collecte à domicile d'objets, que les gens jetteraient à la journée des gros déchets, mais dans le but de les vendre à son éco-centre. De plus, le nom de l'entreprise : BFI-Usine de trilage Lachenaie devrait impliquer le triage des matières qui y sont apportées! Pour moi, l'opposition à l'agrandissement du site d'enfouissement ne devrait pas signifier la mise à pied des employés de BFI. Si les gestionnaires de cette entreprise sont réellement de bonne volonté, ils devraient trouver une alternative et une façon de se diversifier pour offrir de nouvelles opportunités à leurs employés.

Conclusion / Ma position

Considérant les motifs sociaux et environnementaux discutés précédemment, je m'oppose au projet d'agrandissement du LET de Lachenaie tel que proposé par la compagnie BFI. Cependant, je suis consciente que le manque d'alternatives à court terme est réel et pour moi, il devrait être punissable. Je trouve inacceptable que rien ne semble avoir été enclenché dans la CMM pour soulager les riverains du méga-dépot de Lachenaie, qui reçoit près du quart de tous les déchets produits au Québec. Voici une citation tirée de «Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles – réalisée dans le cadre du PMGMR», produit par la CMM (document déposé DB14, section 1) :

L'enfouissement des résidus ultimes constitue en fait une solution temporaire. Il permet d'extraire le biogaz provenant des matières organiques et de le valoriser comme carburant. Cependant, après enfouissement des ordures, les impacts environnementaux liés à la lente biodégradation ainsi qu'à la production de lixiviat sont ressentis pendant plusieurs décennies. Même après stabilisation des résidus, le terrain demeure hypothéqué tant qu'il ne sera pas décontaminé. Cela fait de l'enfouissement une solution non durable qui relègue aux générations futures des contraintes environnementales et des impacts économiques réels. (p.141)

Si l'enfouissement est une solution temporaire, alors qu'en est-il de la mise en marche des alternatives ? C'est une situation d'urgence : le rapport du BAPE de 2003 fait état du besoin d'une période de transition pour la CMM et les MRC afin qu'elles mettent en oeuvre leur plan de gestion. Apparemment, ce n'est pas une priorité dans leur quotidien, car 5 ans plus tard, l'histoire se répète.

Finalement, le problème de la gestion des matières résiduelles n'est pas que local. J'attends avec impatience le rapport de la Consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec, menée par la Commission des transports et de l'environnement. D'ailleurs, il aurait certainement été pertinent d'avoir ce rapport en main dans le cadre des audiences publiques sur l'agrandissement du LET de Lachenaie !